

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19619 - 76ÈME ANNÉE

Deux reportages surprenants dans le contexte sanitaire actuel

Coronavirus à La Réunion : quand le mauvais exemple vient de la télévision

Depuis samedi, les rassemblements festifs ou culturels de plus de 10 personnes sont interdits sur la voie publique. Mais cette disposition n'interdit pas les réunions de famille ou les soirées privées. Dans ces conditions, faute de contrôle possible des autorités, il incombe à tous les participants de respecter un protocole permettant d'éviter les contaminations. Cela exclut donc les embrassades. Or, deux reportages diffusés à des heures de grande écoute amènent à s'interroger.

Le premier reportage rendait compte vendredi des 60 ans de mariage d'un couple, avec la présence des enfants, petits enfants et arrière petits-enfants. Parmi eux, un célèbre footballeur réunionnais venu du Royaume-Uni pour l'événement. Les organisateurs de la réunion de famille attendaient beaucoup du monde, et ont mis en évidence des tablées réduites à 6, et un sens de circulation. Autrement dit en substance, « la COVID entraîne des contraintes, nous nous y adaptons ».

Démontrer que les réunions de famille ne peuvent pas dégénérer en « cluster » ?

Mais un détail est révélateur : aucune personne n'a été filmée portant un masque alors que

manifestement, les distances de sécurité n'étaient pas respectées. Que déduire du sens du message ? Est-ce à dire que les réunions de famille sont des rencontres festives où aucune contamination n'est possible ? Quel mauvais exemple montré à la population, car les réunions de famille sont souvent les points de départ de foyers de coronavirus. Avec l'arrivée depuis plus d'un mois de plus de 1000 personnes par jour sans aucun test obligatoire à La Réunion, un drame est si vite arrivé.

Regarder un match du PSG en groupe immunise-t-il du coronavirus ?

Le second évoquait hier la finale de la Ligue des Champions entre le PSG et le Bayern de Munich. Des supporters réunionnais de l'équipe parisienne sont sur le pont. Au moins une soirée privée entre supporters était prévue hier dans un bar du centre-ville de Saint-Denis. Dans ce secteur, le port du masque est obligatoire partout, y compris sur la voie publique. Mais 120 supporters sont annoncés, d'après « le Quotidien » de samedi. Notre confrère indique que les organisateurs disent qu'ils ont pris toutes les précautions nécessaires car la jauge sera réduite, 300 personnes étaient prévues. Mais tout au long du match, la consommation d'alcool aidant, il

est difficile de croire qu'aucun relâchement de l'application des « gestes barrière » ne sera observé. Et en cas de but ou de victoire du club parisien, des effusions de joie sont à attendre.

Parmi ses supporters, certains attendent depuis plusieurs années cet événement. Leur engouement est légitime, mais il se heurte à la réalité de la situation sanitaire.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, un tel reportage est diffusé à une heure de grande écoute, là aussi quel mauvais exemple à suivre pour la population.

Emissions spéciales COVID-19 tous les jours à Madagascar

Tout près de nous à Madagascar, la télévision publique diffuse tous les jours des émissions spéciales répétant constamment les mesures de précautions à prendre, notamment pour le port du masque qui a commencé à être obligatoire depuis déjà plusieurs mois. Les images du président au milieu d'une foule pourtant intégralement masquée ont suscité là-bas une importante polémique, ce qui découle d'un niveau de conscience semble-t-il plus élevé chez nos voisins. Ceci explique pourquoi dans tous les reportages, tous les intervenants portent un masque : il faut montrer l'exemple à la population.

M.M.

40 millions pour finir une demi-« NRL » et calmer les transporteurs

Vendredi, l'accord signé entre la Région Réunion et le Groupement n'a pas porté sur la relance soutenue jusqu'à son terme du chantier de la route en mer dite « Nouvelle route du littoral » à partir 15 septembre, mais sur la résiliation du marché de la digue entre La Grande Chaloupe et La Possession. Il confirme la livraison d'une demi-route en mer l'année prochaine et donne un os à ronger aux transporteurs : 200 mètres de digue sur les 2,4 kilomètres prévus. Pour la suite, le choix de la Région Réunion de maintenir son projet de digue tout en dédouanant le bénéficiaire du futur marché de la recherche des matériaux nécessaires n'est pas de bonne augure, car cela montre qu'aucune major du BTP n'est prête à prendre le risque de s'engager sur ce point. Dans ces conditions, la livraison de la totalité de l'ouvrage semble bien hypothétique.

Vendredi, le Groupement GTOI-SBTPC-VINCI et la Région Réunion ont résilié à l'amiable le marché de la seconde partie de la route en mer, dite « Nouvelle route du littoral ». Cet acte clôt près de 10 ans de turpitudes. Cette résiliation à l'amiable est extrêmement favorable au Groupement. En effet, en tant que bénéficiaire du marché, il devait donc assurer la construction d'une route en mer de 12 kilomètres. Pour cela, il devait s'assurer de disposer des matériaux. Cela n'a pas été le cas, puisque malgré le soutien de la Région Réunion et de l'État, les différentes manœuvres visant à créer une méga-carrière à Bois-Blanc ont toute échoué. Il était pourtant clair pour les promoteurs du chantier que cette méga-carrière était indispensable à la construction de la route en mer. D'après la presse de samedi, le recours aux carrières est abandonné.

Le lancement d'un nouveau marché pour terminer la route en mer était Cette décision aurait été l'occasion de tout remettre sur la table afin de rechercher une solution technique permettant de terminer le projet de la Région Réunion. Mais son président Didier Robert s'arc-boute sur le choix d'une digue en mer alors que les matériaux ne sont pas disponibles à La Réunion. Après avoir prétendu que les pierres extraites des terres agricoles n'étaient pas une ressource suffisante pour construire la digue, la Région Réunion a opéré un virage à 180 degrés en décidant de se priver des carrières et « en privilégiant les andains ».

D'ailleurs, le futur bénéficiaire du marché de la digue en mer n'aura pas à se soucier de l'approvisionnement des matériaux. Cette clause étonnante montre bien qu'aucune major du BTP dans le monde n'est prête à s'engager à rechercher les rochers nécessaires à la réalisation du projet de Didier Robert.

Dans ces conditions, la livraison de la totalité de l'ouvrage semble bien hypothétique.

Acheter la paix sociale avec les transporteurs

D'après les informations parues hier dans la presse, l'accord prévoit l'achèvement de la première partie de la route en mer, le viaduc, son raccordement imprévu à la route du littoral et moins de 10 % de la digue. Le prix de ce package est de 42 millions d'euros facturés par le Groupement et qui seront payés par la Région Réunion et l'État. Le seul engagement ferme de l'État est de cofinancer à 50 % le raccordement imprévu du viaduc à la route du littoral, soit 10 millions d'euros.

Le coup de pouce de l'État vise donc à aider la Région Réunion à terminer une demi-route en mer et doit contribuer à acheter la paix sociale avec les transporteurs.

Voici comment risque bien de se terminer un chantier pharaonique qui n'aura absolument pas réglé la question de la sécurisation de la liaison entre le Nord et l'Ouest de La Réunion. Cet axe est fréquenté chaque jour par des dizaines de milliers d'automobilistes et de transporteurs.

Faire croire à l'Europe que la digue est un nouveau projet ?

Pour le reste, les promesses reposent sur un Plan de relance qui n'existe encore pas, et qui a pour finalité de relancer des investissements affectés par la crise COVID-19, ou pour aider au lancement de nouveaux projets. La route en mer ne répond pas à cette définition, puisque la pose de la première pierre du chantier d'une route en mer allant de Saint-Denis à La Possession remonte à 2013, voici 7 ans. Le chantier de la digue est à l'arrêt depuis plusieurs années parce que les matériaux pour la construire ne sont pas disponibles à La Réunion, pas depuis quelques mois à cause de la COVID-19.

A moins qu'en relançant le marché, la Région Réunion compte-t-elle encore sur l'aide de l'État pour essayer de tromper l'Union européenne en faisant croire que la seconde partie de la route en mer est un nouveau projet ?

M.M.

Edito

A qui l'élu doit-il sa loyauté ?

Lors de son accession au sommet du Parti Communiste Chinois, et donc à la tête de l'État, Xi Jinping devint également Chef de l'Armée. Il posa alors aux généraux militaires une question théorique dont les implications sont très pratiques : l'armée doit-elle sa loyauté à l'État ou au Parti ? Quel est l'intérêt de cette question dans notre situation ?

Un parti est porteur d'un idéal qu'il traduit dans un programme politique et électoral. Des militants participent à des scrutins électoraux, au nom du parti, dans le cadre de ce programme. Le cas échéant, leur loyauté doit-elle aller au Parti ou à la collectivité dont ils sont élus ? La question est d'importance notamment lorsque le parti prévoit la remise en cause des pratiques de ces collectivités.

Certains, une fois élus, oublient rapidement ce pour quoi le parti leur a donné son investiture. Pour justifier leur forfaiture, deux arguments sont généralement invoqués.

Le premier en appelle à la « realpolitik » et prétend que face à la réalité réelle du terrain, aux considérations sociales pragmatiques et aux (im)possibilités budgétaires ou opérationnelles, les ambitions du parti doivent être différées.

Le deuxième postule que le pouvoir vient du peuple et que, par conséquent, la loyauté de l'élu va aux électeurs qui lui ont accordé leur confiance ; omettant celle, primaire, du parti et des militants qui ont mené sa campagne.

En somme, depuis qu'ils sont élus, la Lumière leur est apparue. Ce qu'ils réclamaient en étant dans l'opposition devient impossible maintenant qu'ils sont dans la majorité ; ils ont découvert que le peuple, qui les a élus sur le programme du parti, a des attentes qui commandent de ne rien changer à ce que les élus précédents faisaient.

En Chine, l'armée a affirmé que sa loyauté va au Parti.

Philippe Yée-Chong-Tchi-Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Ot é

In zoinalis la fé koz madam la réktriss dsi lo rol selon èl « lo kréol » dann l'ansègnman-morso niméro 4

Solon lo zoinalis la réktris la di :

« I fo tienbo kont lo kréol-ankor in kou, i di pa la lang kréol rényonèz(ndlr) pars lo kréol sé la lang promyé...I zète pa son promyé lang, i pran ali an kont pou l'akèye bann marmaye, pouzot i san azot bien épizapré i sava pran konésans zot kiltir. Na poin arienk la lang, néna galman la kiltir, néna listoir La Rényon : i fo ni koné ousa ni sort pou nou konète ousa ni sava. »

Dann la lang bann fransé i di :

« Il faut tenir compte du créole qui est la langue première de beaucoup d'enfants, pour les amener vers la langue de scolarisation, a développé la rectrice de La Réunion. On ne rejette pas sa langue première, on la prend en compte dans l'accueil des enfants, pour installer un bien-être et ensuite on va vers la connaissance de sa culture. Il n'y a pas que la langue créole, il y a la culture, l'histoire de La Réunion, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va ».

Kosa i lé in lang promyé :

Ni pé di sé la lang ni aprann an promyé pars ni antann sa dépi nou lé dann vant nout momon épi kan nou lé éné ni aprann sa an promyé. La plipar d'tan sé la lang k'i parl an parmi n out famiy. Ala pou kosa bann zanfàn i pé ète in pé plis alèz, in pé plis dann konfor, dann biennète si l'akèye i fé dann la lang promyé. Dizon la pad itou parèye si l'akèye lé fé dann la lang fran sèz é si sé in lang ou i konpran apène, é ou i koz prèsk pa.

Ni pé ète dakor avèk lartik zoinal é la pa promyé foi i di sa, mé dizon _i vo myé i rodi ankò in kou. Mèm si sak la di la pa invant lo tyède é pou kosa invanté in n'afèr la plipar d'moun lé dakor avèk. Si sé la réktris la di, mi pans lé inportan, provik i aplik sa sèryèzman, pou d'vré, pa pou fé sanblan.

Aprann listoir épi la kiltir :

Ala ankò kékshoz inportan : aprann nout kiltir kréol rényonèz épi aprann listoir La Rényon. Inkéstyon kant mèm . Sa ni pé z'ète dakor, mé ni doi pozanou késtyoné nou va oir sa proshène foi.

Nb : Mi invite azot rofléshi dsi in pti fraz éna dann lo lartik.ala lo fraz : Il n'y a pas que la langue créole, il y a la culture, l'histoire de La Réunion, il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va ».

Justin